

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Les actions de formations agréées par VIVEA :

La session d’instruction VIVEA du **18 juin 2020** a agréé les formations suivantes pour ses contributeurs :

Titre des formations	Organismes de formation	Numéros de téléphone
Certificat de préparation mentale pour la performance professionnelle	LNF - Les Nouvelles Formations	01 56 41 00 90
AIPR Concepteur/Encadrant/Opérateur	FCE FORMATIONS	06 82 99 82 09
Règlementation et hygiène en magasin	Chambre d'Agriculture de Région Ile de France	01 39 23 42 39
PPP - Gestion de l'exploitation		

Ces formations sont ouvertes à tous. VIVEA prend en charge tout ou partie des frais de formation de ses contributeurs non salariés chefs d’entreprises agricoles, conjoints collaborateurs ou aides familiaux.

#### **Vous partez en formation : ayez le réflexe remplacement**



Vous pouvez vous faire remplacer pour suivre une formation, sans aucune charge administrative.

Le remplacement se déroule soit le jour même de la formation, soit un autre jour à votre convenance (dans un délai de 3 mois et selon la disponibilité des agents de remplacement).

Tarifs de remplacement : de 18 € à 75 € (en fonction de la durée de la formation et de votre âge)

N’hésitez pas à contacter votre service de remplacement.

Service de remplacement Seine-et-Marne – Séverine MORET : 01-64-79-30-56 ou remplacement77@gmail.com

Service de Remplacement en Agriculture d’Ile de France – Nelly VETTESE : 01-39-53-73-94 ou contact.sraif@orange.fr

Toutes les formations de France agréées par VIVEA sont disponibles sur [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr), à l’onglet : choisir une formation